

Formation Sauveteur Secouriste du Travail

Que dit la loi ?

Le code du travail (article R241-39, L241-10 et D711-12) rend obligatoire la présence d'un membre du personnel ayant reçu l'instruction nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence. La loi prévoit un secouriste pour 20 personnes ou 5% du personnel dans les lieux où sont effectués les travaux dangereux.



PUBLIC

Cette formation professionnelle s'adresse aux salariés susceptibles d'intervenir en tant que secouriste dans leur entreprise.

Prérequis

Pas de prérequis

OBJECTIFS

- Intervenir efficacement dans une situation d'urgence au travail
- Apporter les premiers secours dans l'entreprise et savoir alerter les secours compétents
- Evaluer et prévenir les risques professionnels

CONTENU

Présenter le sauvetage secourisme du travail

Accidents du travail dans la structure et/ou dans la profession

La prévention des risques professionnels

Qu'est-ce qu'un Sauveteur Secouriste du travail ?

Le programme d'une intervention

Rechercher les risques persistants pour protéger

La prévention

La capacité à protéger

De protéger à prévenir

Identification des dangers

Les personnes exposées

Les actions de prévention

Examiner la victime et faire alerter

Les signes indiquant que la victime est menacée

Evaluer la gravité dans un ordre logique

Alerter les personnes dans le bon ordre

Donner des informations pertinentes pour passer le message d'alerte aux secours

De faire alerter à informer

Respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures de prévention

Faire le lien avec la personne hiérarchique sur l'identification des dangers et les actions possibles

Secourir

Analyser la situation et déterminer l'action :

- La victime saigne abondamment
- La victime s'étouffe
- La victime répond, se plaint et présente des signes anormaux
- La victime se plaint de brûlure
- La victime se plaint de douleur qui empêche les mouvements
- La victime se plaint d'une plaie
- La victime ne répond pas, elle respire
- La victime ne répond pas et ne respire pas

Evaluer les situations inhérentes aux risques spécifiques

Risques spécifiques (désamiantage, etc...)
La conduite particulière à tenir

Evaluation générale des SST

Le stagiaire est capable d'exécuter correctement les gestes de premiers secours destinés à protéger la victime et les témoins, d'alerter les secours d'urgence et empêcher l'aggravation de l'état de la victime et préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours.

Les critères d'évaluations sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de certification du sauveteur secouriste du travail.

L'évaluation est, en continue pendant toute la durée de la formation et également par mise en situation d'accident simulés, transcrits dans la grille de certification des compétences du SST (Grille de certification individuelle utilisée lors de chaque formation).

A l'issue de cette évaluation certificative un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail valable 24 mois, sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable de la part du ou des formateurs.

PEDAGOGIE

Pédagogie alternant partie théorique et exercices pratiques d'application.

Présentation de diaporamas, photos et vidéos.

Formation en présentielle et animée par des formateurs certifiés et diplômés en pédagogie et/ou formés par nos soins.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Groupe de 4 personne minimum à 10 personnes maximum

DUREE

2 jours – 12 heures

SANCTION DE LA FORMATION

Une évaluation des acquis sera effectuée en fin de formation.

Attestation de fin de formation

Certificat Sauveteur Secouriste du Travail si évaluation positive.

PRIX

Nous consulter

Session en INTRA en INTER Entreprise

Lieu Formation en INTER : Cap Formation Conseil